



Commune de Leysin

Leysin, le 22 juillet 2024/JMU/mp

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1854 LEYSIN

PREAVIS NO 09/2024

Mandats d'études parallèles (MEP) - Interface Leysin Télécabine – phase 2

Délégué de la Municipalité : Municipalité in corpore

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

A la suite du préavis n° 07/2022, des Mandats d'Etudes Parallèles (MEP) ont été menés sur le périmètre de la Place Large et de l'Interface Leysin Télécabine. Cette procédure a débouché sur la proposition du groupement lauréat « Wild Goats » (RDR Architectes, Lüchinger + Meyer, Paysagement, CITEC) qui est désormais amené à développer son projet dans les phases ultérieures.

Le présent préavis a pour objectif l'obtention d'un crédit d'études permettant l'établissement en parallèle de :

- l'avant-projet, du projet de l'ouvrage et des documents nécessaires à l'obtention de l'autorisation de construire pour la démolition reconstruction du parking, d'un Hub de mobilité et des espaces publics et routiers liés (yc la modification des routes de la Cité, du Belvédère et des Esserts)
- l'avant-projet (selon SIA) pour l'ensemble du projet Interface Leysin Télécabine, incluant le programme architectural autour de la nouvelle Télécabine TLML SA, l'interface avec la future gare ferroviaire et la modification de la route du Belvédère dans sa partie supérieure.

Le développement de ces phases se fera avec une équipe complète de mandataires, composée autour du groupement lauréat des MEP. En effet, l'approfondissement de

l'ensemble du projet, tant pour la partie du bâtiment que pour la partie des espaces publics et des interfaces de transport, nécessite des études qui vont au-delà des spécialités propres aux bureaux impliqués dans les MEP.

2. Historique

Le groupement lauréat des MEP a été sélectionné le 5 avril 2023. Il a continué à accompagner la Commune et TLML SA dans le cadre de la coordination avec l'avancement de l'avant-projet TPC ainsi que dans le développement et l'adaptation du projet aux nouvelles conditions d'implication des tiers.

En particulier, les deux propriétaires privés des parcelles RF nos 436, 4195 et 2211, initialement intégrés au programme architectural, ont été retirés du projet et leurs parcelles ne font ainsi plus partie du périmètre du projet à court terme en raison de la planification temporelle.

Ces sujets ont donné lieu à de nombreuses évolutions du concept initial, dans le respect de l'essence de la proposition architecturale retenue à l'issue des MEP. Ces évolutions s'articulent autour de la volonté de maintien de l'objectif final du projet, qui a été décliné en étapes en coordination avec les TPC.

Le phasage global suivant a ainsi été développé, en lien avec le projet TPC :

1. Reconstruction du parking TLML SA en lieu et place de l'existant, création d'un Hub mobilité sur son toit, réalisation d'une liaison avec les caisses TLML SA et adaptation de l'espace public et routier (routes de la Cité, des Esserts, du Belvédère et du Hameau) ;
2. Réalisation de la nouvelle Télécabine et des bâtiments attenants ainsi que la zone tampon de la gare ferroviaire et abaissement de la Route du Belvédère (yc démolition restaurant Bel-Air et bâtiment Cachito);
3. Démolition de la Télécabine existante et création d'un espace public en interface entre la gare et le Hub ;
4. Réalisation de la gare ferroviaire.

A plus long terme, si les parcelles de RF nos 436, 4195 et 2211 venaient à être libérées, l'espace public devant la gare pourrait être étendu pour tendre vers la proposition issue des MEP. Le cas échéant, les bâtiments du programme architectural pourraient également être agrandis pour accueillir de potentiels utilisateurs.

Pendant l'ensemble des étapes décrites, la Place Large deviendrait une zone d'installation de chantier utilisée successivement par tous les projets.

Dès la fin de l'été 2023, et en parallèle aux développements du projet précité, les démarches pour constituer une équipe de mandataires complète ont été entreprises. Une procédure d'appel d'offres sur invitation a été menée auprès de trois bureaux pour chaque spécialité, incluant une série d'auditions des soumissionnaires, afin d'aboutir à des propositions d'adjudication à mi-mars 2024.

1. Description des prestations à réaliser

Il s'agit de s'adjoindre les services de bureaux spécialisés afin de pouvoir effectuer les prestations suivantes décrites dans les normes SIA 102, 103, 105, 106, 108 (Société suisse des Ingénieurs et des Architectes) :

- └ **Phase SIA 31 – Avant-projet.** Le but de l'avant-projet est de fixer les dimensions générales des ouvrages, de caler l'organisation fonctionnelle et d'orienter les systèmes techniques et choix constructifs. Les conventions d'utilisation et bases de projet sont établies, la meilleure variante fonctionnelle est identifiée et les structures porteuses et chaussées sont prédimensionnées. Cette phase aboutit sur une estimation des coûts avec une précision de l'ordre de +/-15%.

- └ **Phase SIA 32 – Projet de l'ouvrage.** Le but du projet de l'ouvrage est de confirmer les dimensions des ouvrages, ses principes constructifs et techniques. Il vise à assurer le respect des normes et réglementations en vigueur. Les conventions d'utilisation et bases de projet sont mises à jour, la meilleure variante technique est identifiée et les structures porteuses et chaussées sont dimensionnées. Cette phase aboutit sur un devis général avec une précision de l'ordre de +/-10%.

- └ **Phase SIA 33 – Dossier de mise à l'enquête et procédure d'approbation des plans.** Cette phase se base sur le projet de l'ouvrage, qui doit au besoin être adapté aux exigences administratives des différentes procédures. Dans le cas du présent préavis, il y a lieu de distinguer les procédures suivantes :
 - └ Une procédure communale est prévue pour la reconstruction du parking et les adaptations de la route jusqu'aux caisses TLML SA, afin d'anticiper la réalisation de ces éléments ;
 - └ Une procédure fédérale auprès de l'Office fédéral des transports – OFT (Procédure d'approbation des plans d'installations de transport à câbles) est prévue pour tout le reste du projet, y compris la Télécabine et la zone tampon de la gare ferroviaire ;
 - └ La gare ferroviaire en elle-même fera l'objet d'une procédure fédérale (OFT) distincte pilotée par les TPC et hors du spectre des études du présent préavis.

En synthèse, les prestations attendues auront pour objectifs :

Parking, Hub de mobilité et aménagements d'espace public et routier

- └ L'obtention des permis de construire ;
- └ L'établissement de l'ensemble de la documentation de fin de phases SIA 31, 32, 33 ;
- └ La calculation des coûts en phases SIA 31 et 32 avec les degrés de précision usuels selon SIA.

Projet TLML SA / Télécabine

- └ L'établissement de l'ensemble de la documentation de fin de phase SIA 31
- └ La calculation des coûts en phase SIA 31 avec les degrés de précision usuels selon SIA.

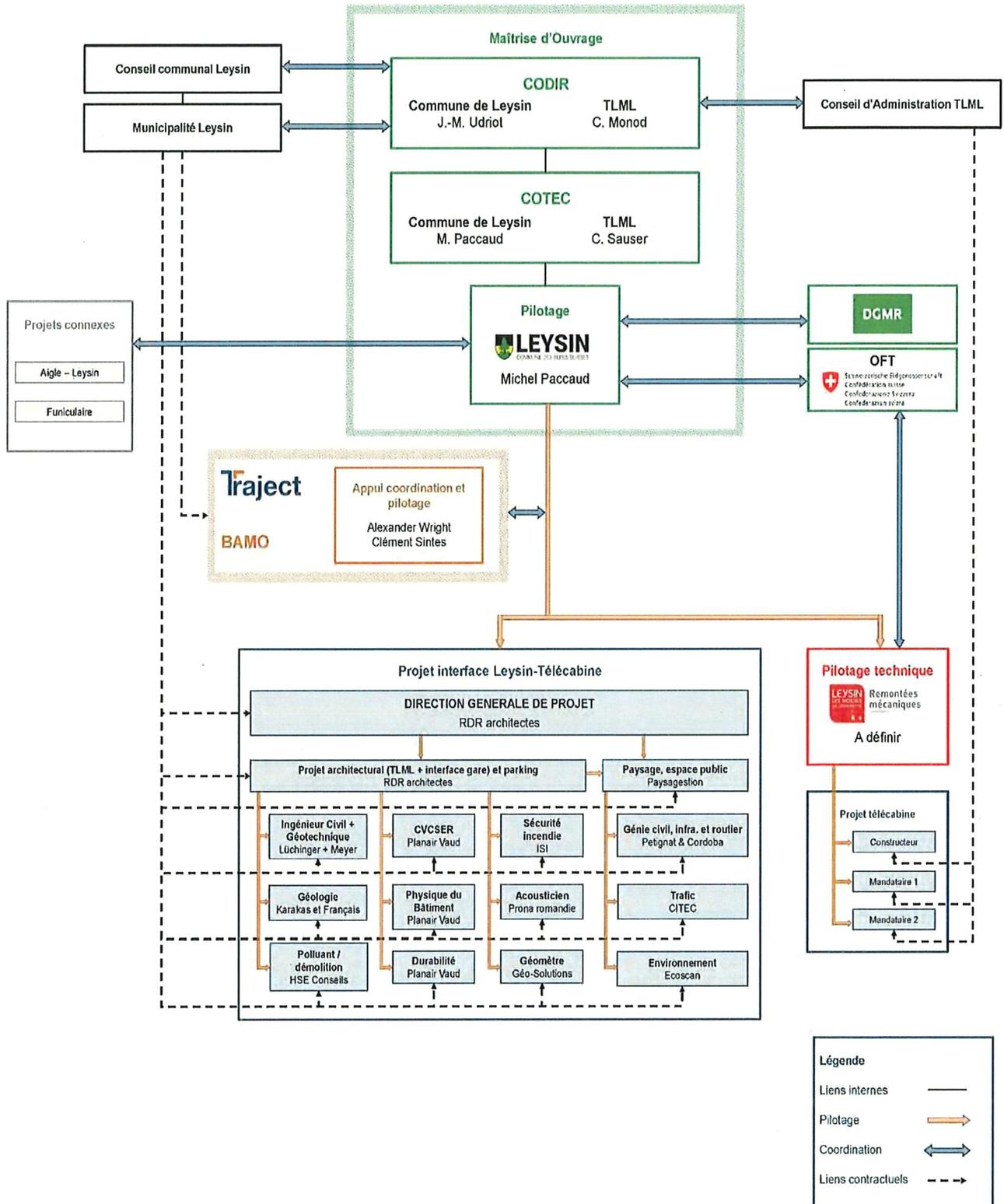
Ces mandats permettront ainsi de disposer d'un devis estimatif et des documents nécessaires à l'établissement de préavis d'études pour l'obtention des documents nécessaires à l'établissement du permis de construire.

En parallèle, un bureau d'appui au Maître d'Ouvrage (Traject) est mandaté pour soutenir la Commune dans la coordination et le pilotage de ces études.

4. Organisation des études

La maîtrise d'ouvrage, constituée de la Commune de Leysin et de TLML SA, est représentée par la Commune. L'organisation proposée est la suivante :

Organigramme projet Leysin télécabine et Place Large



Le présent préavis ne concerne que les mandats délivrés par la Commune (à gauche dans l'organigramme). TLML SA mandatera directement des spécialistes concernés uniquement par les installations techniques de la nouvelle Télécabine.

Les mandataires suivants sont concernés par le présent préavis :

L Architecte (direction de projet) :	RDR Architectes	(lauréat MEP)
L Ingénieur civil + géotechnique :	Lüchinger + Meyer	(lauréat MEP)
L Architecte-paysagiste :	Paysagegestion	(lauréat MEP)
L Ingénieur mobilité :	Citec	(lauréat MEP)
L Géologue :	Karakas et Français	
L CVCSER :	Planair Vaud	
L Physique du bâtiment :	Planair Vaud	
L Ingénieur routier et voirie :	Petignat Cordoba	
L Durabilité / climat / label :	Planair Vaud	
L Sécurité incendie – AEAI :	ISI	
L Polluants / démolition :	HSE Conseils	
L Acousticien :	Prona Romandie	
L Environnement :	Ecoscan	
L BAMO :	Traject	

5. Planning prévisionnel

Reconstruction du parking TLML SA en lieu et place de l'existant, création d'un Hub mobilité sur son toit, réalisation d'une liaison avec les caisses TLML SA et adaptation de l'espace public et routier (routes de la Cité, des Esserts, du Belvédère et du Hameau). Un planning plus resserré est prévu, permettant de libérer la Place Large avant la suite des travaux :

L Avant-projet parking	SIA 31	Octobre 2024 – Janv. 2025
L Projet d'ouvrage parking	SIA 32	Février 2025 – Mai 2025
L Etablissement dossier d'autorisation parking	SIA 33	Juin 2025
L Enquête publique parking et instruction du dossier		Juillet 2025 – Octobre 2025
L Projet d'exécution parking	SIA 41-51	Novembre 2025 – Mai 2026
L Exécution des travaux du parking	SIA 52-53	Mai 2026 – Mai 2027

Réalisation de la nouvelle Télécabine et des bâtiments attenants ainsi que la zone tampon de la gare ferroviaire, et abaissement de la Route du Belvédère (yc démolition restaurant Bel-Air et bâtiment Cachito). Démolition de la Télécabine existante et création d'un espace public en interface entre la gare et le Hub :

L Avant-projet Télécabine SIA 31	Octobre 2024 – Mai 2025
L Projet d'ouvrage Télécabine SIA 32	Juin 2025 – Juillet 2026
L Etablissement dossier d'autorisation Télécabine SIA 33	Août 2026 – Octobre 2026
L Procédure d'approbation des Plans OFT Câble	Novembre 2026 – Oct 2027
L Appel d'Offres et projet d'exécution Télécabine SIA 41-51	Février 2027 – Sept. 2028
L Exécution des travaux Télécabine SIA 52-53	Dès printemps 2028

Le planning détaillé est remis en annexe.

6. Coût et financement des études

Les études réalisées depuis la fin du MEP jusqu'en juin 2024 sont les suivantes :

Equipe MEP* Prestations réalisées entre mai 2023 et sept. 2023	CHF 113'079.10	TTC
Equipe MEP* Prestations réalisées entre oct. 2023 et février 2024	CHF 149'711.14	TTC
Equipe MEP* Prestations réalisées entre mars et avril 2024	CHF 67'535.10	TTC
Traject BAMO Prestations réalisées entre mai 2023 et mars 2024	CHF 74'242.50	TTC
Traject BAMO Prestations réalisées entre avril et juin 2024	CHF 20'197.05	TTC
Equipe MEP* - Provision pour prestations à effectuer entre le 1 ^{er} mai et le démarrage de la phase 31 - Solde estimé	CHF 150'180.10	TTC
Traject BAMO - Provision pour prestations à effectuer entre le 1 ^{er} mai et le démarrage de la phase 31 - Solde estimé	CHF 39'000.00	TTC
	<hr/>	
	CHF 613'944.99	TTC
	=====	

* soit : RDR architectes, Lüchinger + Meyer, Paysagegestion, CITEC

Estimation des honoraires phases 31 à 33

Honoraires pour les mandataires du MEP (RDR, LMI, PAYS, CITEC)	
Parking + aménagements routiers	CHF 756'262.00
*Bâtiment et gare de départ Télécabine – uniquement phase 31	CHF 792'153.00
Honoraires autres mandataires (Parking) selon liste annexée	CHF 313'531.00
Honoraires autres mandataires (Télécabine TLML) - liste annexée	CHF 201'094.00
Provision prestations d'experts estimée à 10% somme totale	CHF 210'000.00
Provision frais de production nécessaires estimés à 5%	CHF 105'000.00
Honoraires pour le BAMO – Traject Octobre 2024 – Décembre 2025	CHF 150'000.00
Provision TVA selon montants HT (8,1%)	CHF 204'771.24
	<hr/>
	CHF 2'732'811.24
	<hr/>
TOTAL NET TTC	CHF 3'346'756.23
	=====

* De par sa place centrale dans une interface multimodale, le complexe architectural de la nouvelle télécabine est profondément imbriqué dans les projets de la nouvelle gare, du parking et des espaces publics, tant au niveau de l'utilisation de l'espace qu'en termes de phasage des travaux. La Commune souhaite appréhender ce périmètre de manière globale et cohérente et donc, assurer le pilotage de l'ensemble de ses éléments constitutifs, raison pour laquelle le financement des études liées au projet architectural de la télécabine est intégré dans le présent préavis.

L'amortissement de cet investissement sera réalisé en même temps et sur les mêmes durées que le nouvel actif concerné par le crédit d'études.

Le tableau des coûts détaillé est remis en annexe.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN DANS SA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Vu le préavis municipal no 09/2024 du 22 juillet 2024

Ouï le rapport des Commissions chargées d'étudier cette affaire

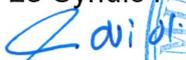
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 3'346'756.23 TTC pour les Mandats d'études parallèles (MEP) - Interface Leysin Télécabine – phase 2,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,

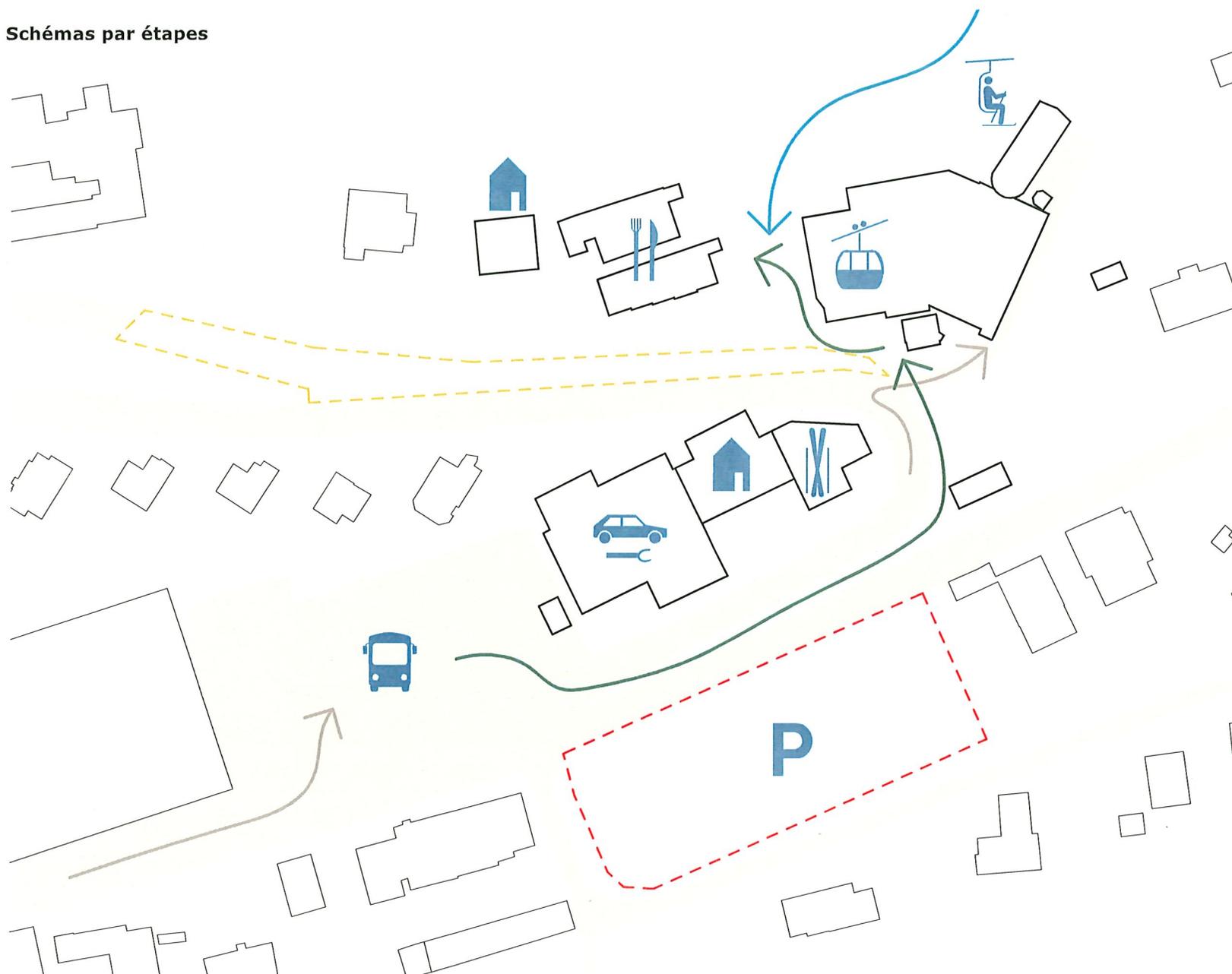
Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 19 août 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :
Le Syndic :  Le secrétaire : 
Jean-Marc Udriot  Jean-Jacques Bonvin

Annexes : - Schémas par étapes
- Planning des projets
- Tableau des coûts

Schémas par étapes



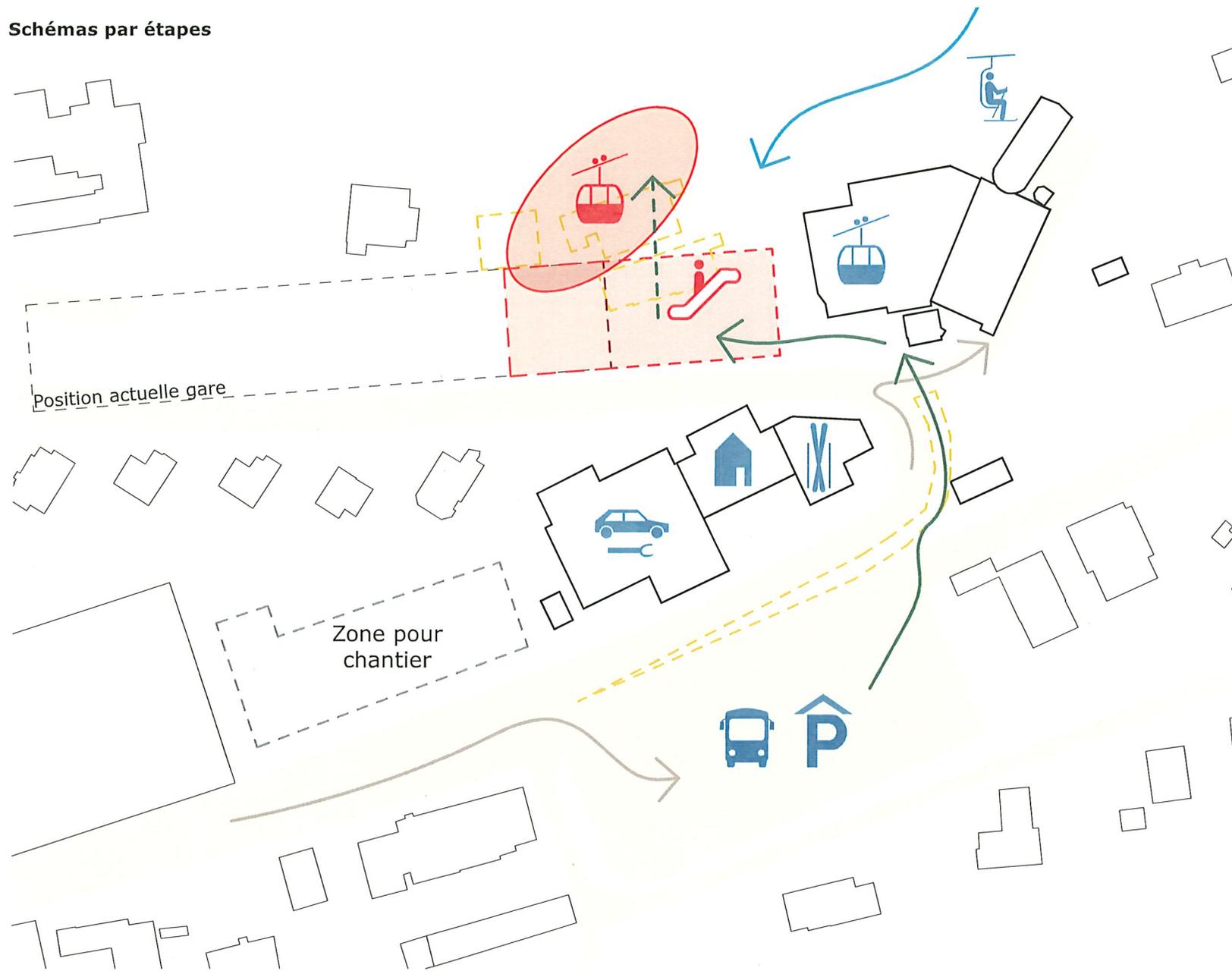
Phase 1 :

- Suppression de la route du Commerce
- Conservation du hub actuel et de la passerelle piétonne existante
- Démolition du parking et reconstruction du nouveau parking au niveau prévu dans le MEP

Légende

- Flux piéton
- Flux véhicules
- Flux skieurs

Schémas par étapes

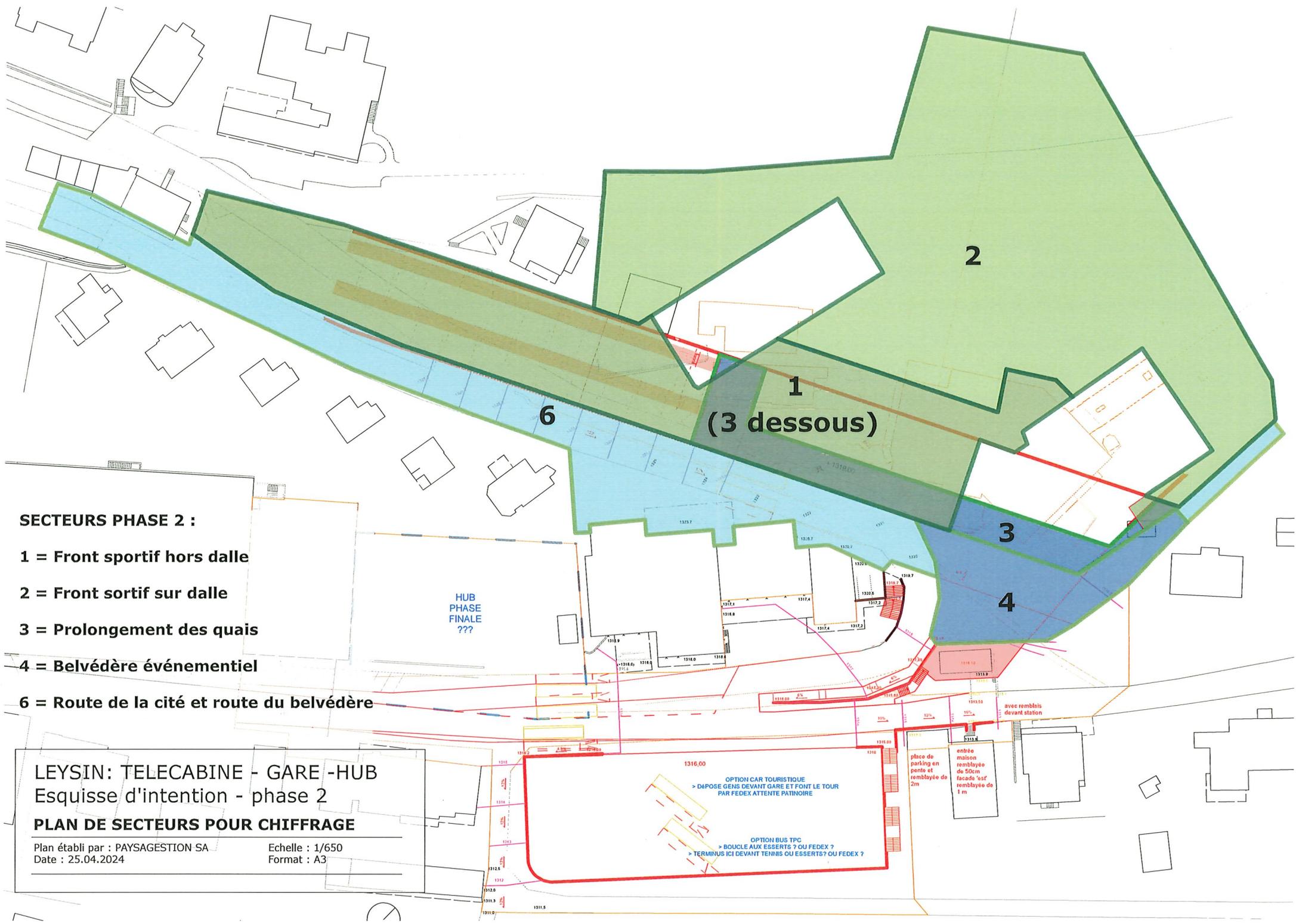


Phase 2 :

- Démolition du restaurant Belair
- Conservation de l'activité télécabine existant et du LTA sans interférence
- Construction du nouveau télécabine et du volume tampon au niveau de la gare avec accès au Front des Sports par les escalators
- Déplacement du Hub sur le nouveau parking
- Suppression de la passerelle piétonne
- Nouvelle liaison directe hub/entrée du complexe télécabine/gare
- Place Large utilisée si besoin pour le bon fonctionnement des chantiers

Légende

- Flux piéton
- Flux véhicules
- Flux skieurs



SECTEURS PHASE 2 :

- 1 = Front sportif hors dalle**
- 2 = Front sortif sur dalle**
- 3 = Prolongement des quais**
- 4 = Belvédère événementiel**
- 6 = Route de la cité et route du belvédère**

LEYSIN: TELECABINE - GARE - HUB
Esquisse d'intention - phase 2

PLAN DE SECTEURS POUR CHIFFRAGE

Plan établi par : PAYSAGESTION SA Echelle : 1/650
 Date : 25.04.2024 Format : A3

HUB
 PHASE
 FINALE
 ???

1
(3 dessous)

1316,00
OPTION CAR TOURISTIQUE
 > D'POSE GENS DEVANT GARE ET FONT LE TOUR
 PAR FEDEX ATTENTE PATINOIRE

OPTION BUS TPC
 > BOUCLE AUX ESSERTS ? OU FEDEX ?
 > TERMINUS ICI DEVANT TENNIS OU ESSERTS ? OU FEDEX ?

entrée
 maison
 remblayée
 de 50cm
 façade 'est'
 remblayée de
 1 m

avec remblais
 devant station

1315,0
 1314,0
 1313,0
 1312,0
 1311,0
 1310,0

1311,5

1318,0
 1318,0
 1318,0
 1318,0

1313,7

1313,7

1313,7

1313,7

1313,7

1313,7

1313,7

1313,7

1313,7

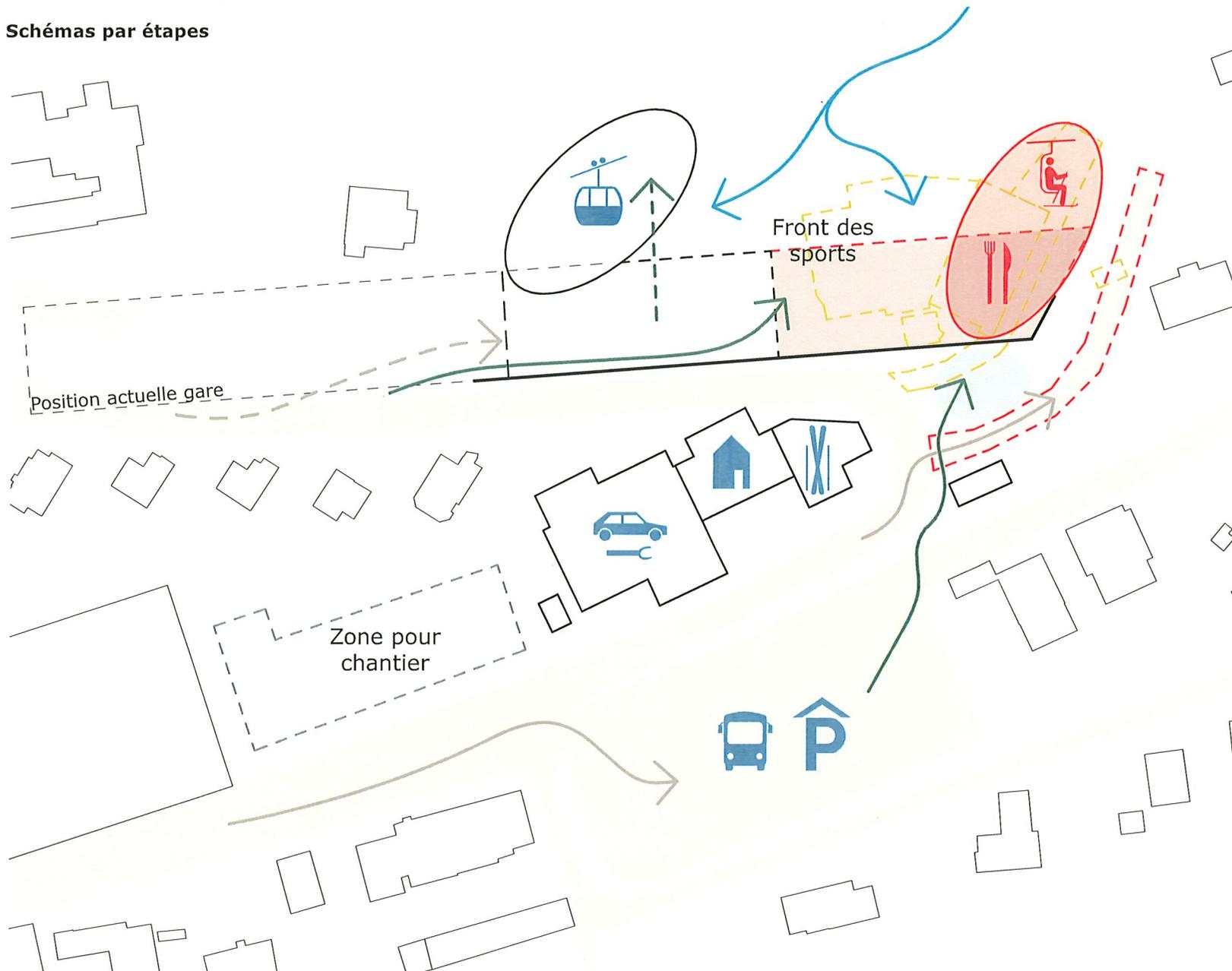
1313,7

1313,7

1313,7

1313,7

Schémas par étapes



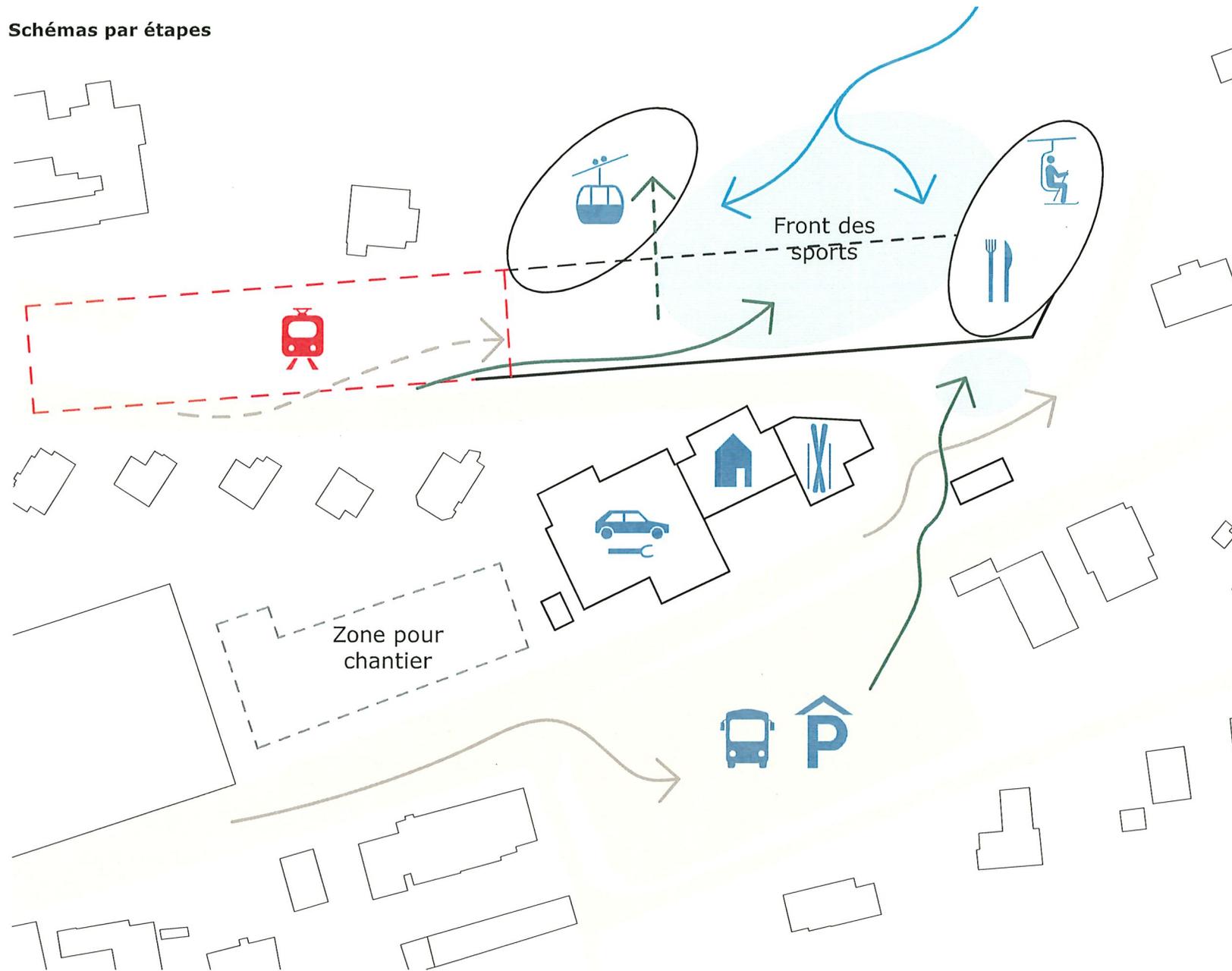
Phase 3 :

- Mise en service du nouveau télécabine
- Démolition de l'ancien télécabine
- Construction du nouveau restaurant
- Déviation de la servitude aux parcelles 432 et 1355
- Création d'une "place" face à l'entrée du complexe télécabine/gare
- Création d'un accès piéton + pompiers et livraisons au Front des Sports depuis la route du Belvédère

Légende

- Flux piétons
- Flux véhicules
- Flux skieurs

Schémas par étapes



Phase 4 :

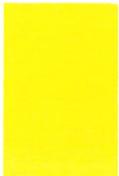
- Construction de la gare en phase 3 ou 4

Légende

- Flux piéton
- Flux véhicules
- Flux skieurs

Planning des projets				2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	###
TPC	100-Ferroviaire Prolongement Algio - Leysin	décembre 2023	décembre 2033	[Gantt chart showing phases from 2024 to 2033]										
TPC	200-Funiculaire Liaison verticale Centre-Faydey	juin 2024	mars 2028	[Gantt chart showing phases from 2024 to 2028]										
P31	Avant-Projet 2	juin 2024	décembre 2024	[Gantt chart showing phases from 2024 to 2024]										
P32	Projet de l'ouvrage	mai 2025	décembre 2025	[Gantt chart showing phases from 2025 to 2025]										
P33	Procédure Approbation des Plans / Mise à l'ens	janvier 2026	septembre 2026	[Gantt chart showing phases from 2026 to 2026]										
P41	Appels d'offres Furi	janvier 2025	avril 2025	[Gantt chart showing phases from 2025 to 2025]										
P41	Appels d'offres Autres ENT	janvier 2026	août 2026	[Gantt chart showing phases from 2026 to 2026]										
P51-52	Projet d'exécution / exécution de l'ouvrage	septembre 2026	janvier 2028	[Gantt chart showing phases from 2026 to 2028]										
P53	Mise en service et achèvement	février 2028	mars 2028	[Gantt chart showing phases from 2028 to 2028]										
TLML	300-Remontées mécaniques Nouveau Télécabine et Bâtiment	octobre 2024	juin 2030	[Gantt chart showing phases from 2024 to 2030]										
P31	Avant-Projet	octobre 2024	mai 2025	[Gantt chart showing phases from 2024 to 2025]										
P32	Projet de l'ouvrage	juin 2025	juillet 2026	[Gantt chart showing phases from 2025 to 2026]										
P33	Procédure d'autorisation	août 2026	octobre 2026	[Gantt chart showing phases from 2026 to 2026]										
P41	Appels d'offres	octobre 2027	mars 2028	[Gantt chart showing phases from 2027 to 2028]										
P51	Projet d'exécution	septembre 2027	septembre 2028	[Gantt chart showing phases from 2027 to 2028]										
P52-53	Direction des travaux	avril 2028	avril 2030	[Gantt chart showing phases from 2028 to 2030]										
MES	Mise en service	mai 2030	juin 2030	[Gantt chart showing phases from 2030 to 2030]										
TLML	400-Parking Nouveau Parking + Bus	octobre 2024	juillet 2027	[Gantt chart showing phases from 2024 to 2027]										
P31	Avant-Projet	octobre 2024	janvier 2025	[Gantt chart showing phases from 2024 to 2025]										
P32	Projet de l'ouvrage	février 2025	mai 2026	[Gantt chart showing phases from 2025 to 2026]										
P33	Procédure d'autorisation	juin 2025	juin 2025	[Gantt chart showing phases from 2025 to 2025]										
P41	Appels d'offres	novembre 2025	mai 2026	[Gantt chart showing phases from 2025 to 2026]										
P51	Projet d'exécution	novembre 2025	mai 2026	[Gantt chart showing phases from 2025 to 2026]										
P52-53	Direction des travaux	mai 2026	mai 2027	[Gantt chart showing phases from 2026 to 2027]										
MES	Mise en service	juin 2027	juillet 2027	[Gantt chart showing phases from 2027 to 2027]										
LEYS	510-Rte du Belvédère Ph1 Partie basse	octobre 2024	mai 2027	[Gantt chart showing phases from 2024 to 2027]										
P31-32	Planification	octobre 2024	mai 2025	[Gantt chart showing phases from 2024 to 2025]										
P33	Demande d'autorisation	juin 2025	juin 2025	[Gantt chart showing phases from 2025 to 2025]										
P41	Appels d'offres	novembre 2025	mai 2026	[Gantt chart showing phases from 2025 to 2026]										
P51	Projet d'exécution	novembre 2025	mai 2026	[Gantt chart showing phases from 2025 to 2026]										
P52-53	Direction des travaux	mai 2026	mai 2027	[Gantt chart showing phases from 2026 to 2027]										
P53	Mise en service et achèvement	juin 2027	juillet 2027	[Gantt chart showing phases from 2027 to 2027]										
LEYS	510-Rte du Belvédère Ph2 Partie haute	octobre 2024	juin 2030	[Gantt chart showing phases from 2024 to 2030]										
P31-32	Planification	octobre 2024	juillet 2026	[Gantt chart showing phases from 2024 to 2026]										
P33	Demande d'autorisation	août 2026	octobre 2026	[Gantt chart showing phases from 2026 to 2026]										
P41	Appels d'offres	octobre 2027	mars 2028	[Gantt chart showing phases from 2027 to 2028]										
P51	Projet d'exécution	septembre 2027	septembre 2028	[Gantt chart showing phases from 2027 to 2028]										
P52-53	Direction des travaux	avril 2028	avril 2030	[Gantt chart showing phases from 2028 to 2030]										
MES	Mise en service	mai 2030	juin 2030	[Gantt chart showing phases from 2030 to 2030]										

■ Phases de Planification
■ Procédures d'approbation
■ Phases d'Appels d'Offres
■ Phases de Réalisation



INTERFACE LEYSIN TELECABINE

Honoraires pour prestations de mandataires
Parking / complexe télécabine-TLML

le 05.08.2024

	Parking SIA 31 - 33				Télécabine - TLML SIA 31			
	Montant			commentaires	Montant			commentaires
RDR	CHF	385 000,00	HT	selon calcul SIA	CHF	555 000,00	HT	selon calcul SIA
CITEC	CHF	40 000,00	HT	extrapolation selon mail du 23.07.2024	CHF	5 000,00	HT	extrapolation selon mail du 23.07.2024
LMI GC	CHF	171 570,00	HT	selon mail EBO du 22.07.2024	CHF	177 255,00	HT	selon mail EBO du 22.07.2024
LMI façade	CHF	94 346,00	HT	selon DG	CHF	31 448,00	HT	selon DG (1/3)
PAYS	CHF	65 346,00	HT	selon chiffres Avril	CHF	23 450,00	HT	selon chiffres Avril (extrapolation 1/3)
TOTAL	CHF	756 262,00			CHF	792 153,00		
Karakas & Français	CHF	33 235,00	HT	selon envoi du 30.07.2024	CHF	-	HT	en phase 1
Budget pour reconnaissance	CHF	46 900,00	HT	selon envoi du 30.07.2024	CHF	-	HT	en phase 1
Planair CVSE	CHF	21 000,00	HT	selon mail du 02.08.2024	CHF	72 780,00	HT	selon mail du 02.08.2024
Planair Physique	CHF	18 000,00	HT	selon extrapolation du 05.08.2024 (environ 1/4)	CHF	25 000,00	HT	selon extrapolation du 05.08.2024 (environ 1/4)
Planair Durabilité	CHF	15 000,00	HT	selon extrapolation du 05.08.2024 (environ 1/4)	CHF	20 000,00	HT	selon extrapolation du 05.08.2024 (environ 1/4)
Pétignat Cordoba	CHF	63 060,00	HT	selon mail du 26.07.2024	CHF	13 500,00	HT	selon mail du 26.07.2024
ISI	CHF	7 500,00	HT	selon mail du 02.08.2024	CHF	22 500,00	HT	selon mail du 02.08.2024
HSE conseils polluants	CHF	5 500,00	HT	selon envoi du 30.07.2024 (extrapolation 1/4)	CHF	15 000,00	HT	selon envoi du 30.07.2024 (extrapolation 3/4)
HSE conseils réemploi	CHF	3 760,00	HT	selon envoi du 30.07.2024	CHF		HT	selon envoi du 30.07.2024
Prona	CHF	42 500,00	HT	selon appel téléphonique du 05.08.2024	CHF	20 000,00	HT	selon appel téléphonique du 05.08.2024
Ecoscans	CHF	49 396,00	HT	selon mail du 05.08.2024	CHF	12 314,00	HT	selon mail du 05.08.2024
Analyses pédologie	CHF	7 680,00	HT	selon mail du 05.08.2024	CHF	-	HT	en phase 1
TOTAL	CHF	313 531,00			CHF	201 094,00		
TOTAL général	CHF 2 063 040,00							
Réserve de 10% du total	CHF	210 000,00						
FRAIS TOTAUX (5%)	CHF	105 000,00						
BAMO	CHF	150 000,00						
TOTAL (yc réserve, frais, BAMO)	CHF	2 528 040,00						
TVA	CHF	204 771,24						
TOTAL TTC	CHF	2 732 811,24						



COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 26 septembre 2024, le Conseil communal a adopté

le préavis municipal no 09/2024 du 22 juillet 2024 relatif aux

MANDATS D'ETUDES PARALLELES (MEP) INTERFACE LEYSIN TELECABINE – PHASE 2

et a décidé

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 3'346'756.23 TTC pour les Mandats d'études parallèles (MEP) – Interface Leysin Télécabine – phase 2,
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,

*Les électeurs peuvent consulter ces décisions au Greffe municipal. Ces décisions sont susceptibles de référendum qui doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 163 al 1 LEDP) qui suivent le présent affichage soit jusqu'au 6 octobre 2024.*

Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al 3 LEDP (art. 164 al. 1 LEDP).

Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 164 al. 1 et 134 al 2 et al 3 par analogie).

Leysin, le 27 septembre 2024

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  Jean-Marc Udriot

Le Secrétaire :  Jean-Jacques Bonvin





CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024
présidée par Madame Joan GALLMEIER

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Vu le préavis municipal n° 09/2024 du 22 juillet 2024 relatif aux

MANDATS D'ETUDES PARALLELES (MEP) INTERFACE LEYSIN TELECABINE – PHASE 2

Où le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

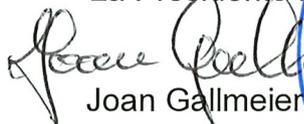
- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 3'346'756.23 TTC pour les Mandats d'études parallèles (MEP) – Interface Leysin Télécabine – phase 2,
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché.

Ainsi délibéré en séance du 26 septembre 2024

Au nom du Conseil communal de Leysin :

La Présidente :

La Secrétaire :


Joan Gallmeier


Corinne Delacretaz

